

12024/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 septembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions,
proposé par la Hongrie



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 septembre 2019
(OR. en)

12024/19

CDR 168

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la Hongrie

DÉCISION DU CONSEIL (UE) 2019/

du ...

**portant nomination d'un suppléant
du Comité des régions,
proposé par la Hongrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement hongrois,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier 2015, 5 février 2015 et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Béla KOCSY,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Est nommée suppléante du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M^{me} Henrietta MAKAY-BERÓ, *deputy mayor of the city of Tata*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président
